



Traité Chévi'it

Michna 5 - Chapitre 7

לולבי זרדין והחרובין יש להן שביעית ולדמיהן שביעית, יש להן
ביעור ולדמיהן ביעור. לולבי האלה והבוטנה והאטדים יש
להן שביעית
ולדמיהן שביעית, אין להן ביעור ולא לדמיהן ביעור. אבל לעלים
יש ביעור, מפני שהן נושרין מאביהן.

Les branches de saules et de caroubiers sont soumises aux lois de la septième année ainsi qu'à leur contre-valeur ; elles sont soumises à la loi du Bi'our, de même que leur contre-valeur. Aux branches ou glands de chêne, de pistachier et d'épine blanche s'appliquent les lois de la Chémitta ainsi qu'à leur contre-valeur, mais non les lois du Bi'our ni à leur contre-valeur. Aux feuilles, par contre s'appliquent les lois du Bi'our car elles tombent de la souche.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions